AKONEO FORMATION

52 route de Bischwiller
67300 Schiltigheim

Tél.
03 67 29 01 60

Mail
contact@akoneo.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Akoneo Formation

En vigueur à compter du 4 novembre 2026

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les actions de formation réalisées par Akoneo Formation pour des entreprises et des professionnels, en présentiel, à distance ou en e-learning.

Akoneo Formation est une société par actions simplifiée dont le siège est situé 52 route de Bischwiller, 67300 Schiltigheim, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro SIRET 940 497 811 00015 (TVA intracommunautaire FR28 940 497 811). Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 44670846167 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Akoneo Formation est certifiée Qualiopi au titre des actions de formation.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire. En cas de contradiction, la convention de formation signée prévaut sur les CGV.

Lorsqu'une personne physique finance elle-même sa formation, un contrat de formation professionnelle spécifique est conclu, conformément aux articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail. Il précise notamment son droit de rétractation.

Article 2 : Inscription et convention de formation

Toute demande donne lieu à un échange avec Akoneo Formation et à une analyse des besoins du client. Akoneo Formation adresse ensuite un devis ou une proposition, accompagné du programme de la formation.

L'inscription devient définitive à la signature par le client de la convention de formation, établie conformément aux articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail. La formation est organisée à la date convenue avec le client, au plus tôt 15 jours après cette signature.

Avant le début de la formation, chaque participant reçoit une convocation, le programme, le livret d'accueil et le règlement intérieur. Le règlement intérieur est également consultable à tout moment sur le site akoneo.fr. Un questionnaire permet de recueillir le niveau, les attentes et les éventuels besoins d'aménagement de chaque participant.

Article 3 : Prix et modalités de règlement

Les prix sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont exprimés hors taxes et majorés de la TVA au taux en vigueur (20 %). Ils comprennent l'animation, les supports pédagogiques et l'évaluation des acquis. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du formateur, s'ils sont prévus, sont précisés sur le devis.

La facture est émise à l'issue de la formation. Elle est payable par virement à 30 jours à compter de sa date d'émission. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités de retard calculées au taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce. Akoneo Formation peut suspendre toute nouvelle prestation jusqu'au règlement des sommes dues.

Article 4 : Prise en charge par un OPCO ou le FIFPL

Il appartient au client de faire sa demande de prise en charge auprès de son financeur (OPCO, FIFPL ou autre) avant le début de la formation, de s'assurer de son acceptation et d'indiquer à Akoneo Formation le financeur à facturer.

Lorsque la subrogation de paiement est possible, Akoneo Formation facture directement l'OPCO pour le montant pris en charge. La part non prise en charge est facturée au client. Lorsque la subrogation n'est pas possible, le client règle la totalité de la facture à Akoneo Formation et se fait rembourser directement par son financeur.

Si l'accord de prise en charge n'est pas parvenu à Akoneo Formation avant le début de la formation, ou si le financeur refuse tout ou partie de la prise en charge, notamment en raison d'absences, la totalité ou le solde du coût de la formation est facturé au client.

Article 5 : Annulation, report, absences et non-réalisation

Annulation ou report par le client. Toute annulation ou demande de report doit être adressée par écrit à Akoneo Formation. Une annulation reçue plus de 7 jours avant le début de la formation n'entraîne aucun frais. Une annulation reçue 7 jours ou moins avant le début de la formation donne lieu au versement d'une indemnité de dédit égale à 25 % du prix total de la formation. Cette indemnité ne constitue pas une dépense de formation : elle ne peut pas être prise en charge par un OPCO ni imputée sur la participation au financement de la formation professionnelle, et fait l'objet d'une facture distincte. Le remplacement d'un participant par un autre salarié du client est possible sans frais jusqu'au début de la formation.

Absences. Toute formation commencée est due en totalité. Les heures d'absence d'un participant ne sont pas déduites du prix facturé au client. Lorsque le financeur ne prend en charge que les heures réellement suivies, la différence est facturée au client.

Annulation ou report par Akoneo Formation. Akoneo Formation peut reporter ou annuler une formation en cas de force majeure, d'indisponibilité du formateur ou de nombre insuffisant de participants. Le client en est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date lui est proposée. À défaut d'accord sur une nouvelle date, les sommes déjà versées sont remboursées, sans autre indemnité.

Non-réalisation. Conformément à l'article L.6354-1 du Code du travail, si la formation n'est pas réalisée en totalité ou en partie du fait d'Akoneo Formation, celle-ci rembourse au client les sommes indûment perçues.

Article 6 : Déroulement de la formation et obligations du client

La formation se déroule selon le programme et les modalités prévus par la convention. Les participants signent une feuille d'émargement à chaque demi-journée, sur papier en présentiel ou par signature électronique à distance. Ils respectent le règlement intérieur d'Akoneo Formation.

Lorsque la formation a lieu dans ses locaux, le client met à disposition une salle adaptée et l'équipement prévu au programme. Il s'engage à vérifier l'accessibilité de ses locaux aux personnes en situation de handicap. Il informe Akoneo Formation, avant la formation, de tout besoin d'aménagement dont il a connaissance. Les consignes d'hygiène et de sécurité du client s'appliquent alors aux participants.

Pour toute question liée au handicap, la référente handicap d'Akoneo Formation est Emmanuelle Suarez (esuarez@akoneo.fr, 03 67 29 01 60).

À l'issue de la formation, chaque participant reçoit une attestation de fin de formation. Le cas échéant, Akoneo Formation transmet au financeur le certificat de réalisation.

52 route de Bischwiller
67300 Schiltigheim

Tél.
03 67 29 01 60

Mail
contact@akoneo.fr

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les supports remis pendant ou après la formation restent la propriété d'Akoneo Formation ou de ses formateurs. Ils sont réservés à l'usage personnel des participants. Toute reproduction, diffusion ou exploitation commerciale, totale ou partielle, sans accord écrit préalable est interdite. L'enregistrement des séances est interdit sans autorisation.

Article 8 : Données personnelles

Akoneo Formation traite les données personnelles des participants et des contacts du client pour l'organisation, le suivi et l'évaluation des formations, ainsi que pour ses obligations légales et celles de la certification Qualiopi. Les pièces justificatives des formations sont conservées six ans. Les données ne sont transmises qu'aux formateurs et aux financeurs concernés. Conformément au RGPD, chaque personne peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en écrivant à contact@akoneo.fr.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à contact@akoneo.fr. Akoneo Formation en accuse réception sous 48 heures ouvrées et apporte une réponse écrite sous 15 jours. Les réclamations et les suites données sont enregistrées afin d'améliorer les formations.

Article 10 : Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable. La partie la plus diligente notifie le différend à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours suivant cette notification, tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Strasbourg.